Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 029-212902514-20260312-2026D22-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DU DOIGT

DELIBERATION 2026D22

SOLLICITATION PACTE FINISTERE VOLET 2 ANNEE 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DU DOIGT légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monique NEDELLEC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06.03.2026

Présents : Monique NEDELLEC, Marc BOIZARD, Marie-France ROLLAND, Clément REUNGOAT, Julie HOFER, Isabelle BIDEAU, Emmanuel TOCQUER, Michel CLEAC'H, Stéphane REMEUR, Anaïs MURLA, Laurent THOMAS, Yves-Marie DAYOT.

Absents ou excusés : Anne-Flore CZERWINSKI

Secrétaire de séance: Marc BOIZARD

Nombre de membres en exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12

Le Maire informe le conseil municipal qu'un accord de principe a été validé par le Département au titre de son volet 2, afin d'accorder une aide de 50 000 € à la commune pour la construction de 4 logements sociaux pour personnes âgées autonomes et que suite à l'attribution des marchés de travaux, la demande de subvention peut désormais être déposée en ligne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

D'AUTORISER : le Maire à solliciter une aide de 50 000 € au Conseil départemental au titre du Pacte Finistère 2030_Volet 2 année 2026 ;

D'AUTORISER : le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

ADOPTÉ : à l'unanimité

Fait et délibéré, à SAINT JEAN DU DOIGT, les jours, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNE.

Le secrétaire de séance,
Marc BOIZARD

Le Maire,
Monique NEDELLEC

